

Procédure Accessibilité aux formations

(août 2020 – MAJ décembre 2023 – septembre 2025)

A réception de la demande par l'Assistante de formation, celle-ci identifie le handicap et suit la procédure suivante :

Si la personne est en fauteuil roulant :

- Formation à la SFTG → pas d'accessibilité possible en fauteuil roulant.
- Formation dans un hôtel → vérifier l'accessibilité en fauteuil roulant pour pouvoir répondre à la demande. L'accessibilité est notée dans File Maker sur la fiche de l'hôtel / fiche formation.

Pour un autre handicap, à voir au cas par cas avec l'organisateur de la formation :

- Personne malentendante, et pour les formations en présentiel :
 - 1- Prévoir d'installer la personne proche des intervenants
 - 2- Ajouter un micro dans la salle de formation,
 - 3- Spécificité COVID : Les intervenants sont équipés de visière transparente et sont invités à retirer leur masque, tout en gardant la distanciation pour faciliter la lecture sur les lèvres.
- Personne ayant une mauvaise vue :
 - 1- Prévoir d'installer la personne proche des intervenants
 - 2- Lui demander d'apporter son ordinateur le jour de la formation, et lui remettre sur une clé USB ou en téléchargement l'ensemble des présentations des intervenants
- Autres (ex : allergies, diabète, daltonisme, etc.) : à voir au cas par cas.

Financement de la formation :

Si le stagiaire ne bénéficie pas des financements habituels (FAF-PM, ANDPC, FIF-PL, Employeurs) l'orienter vers :

L'AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées. Elle apporte des aides financières et des services d'information, d'orientation et d'accompagnement aux personnes en situation de handicap. Elle est administrée par les représentants des salariés, employeurs et personnes handicapées du secteur privé. <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

La structure équivalente pour le secteur public est le **FIPHFP** - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique <http://www.fiphfp.fr/>

Référent Handicap : Madame Maryline JAMOT Responsable administrative